

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 10 mars 2026

FONCIÈRE LOGEMENT NOMME EMMANUELLE COMBES DIRECTRICE DES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS



Foncière Logement annonce la nomination d'Emmanuelle Combes en qualité de Directrice des Investissements Immobiliers, à compter de ce lundi 9 mars 2026.

Elle succédera à Jean-Yves Maurice, qui quittera ses fonctions en juillet 2026, après avoir occupé ce poste depuis la création de Foncière Logement en 2002. Une période de tuilage de plusieurs mois permettra d'assurer une transition progressive.

Juriste de formation, Emmanuelle Combes dispose de 22 ans d'expérience dans le logement et l'immobilier, dont plus de treize années à des postes de direction. Elle a exercé des responsabilités au sein notamment de LOGIDEV (Action Logement/RATP), Espaces Ferroviaires, La Poste Immobilier et In'li, et possède une expertise reconnue en développement immobilier, montage d'opérations immobilières et pilotage de projets en volume.

Yanick Le Meur, Directeur général de Foncière Logement, déclare : *"Le parcours d'Emmanuelle Combes, son expertise opérationnelle et son engagement en faveur*

de l'intérêt général constituent des atouts majeurs pour accompagner la poursuite de nos ambitions."

À cette occasion, Foncière Logement salue également l'engagement et la contribution déterminante de Jean-Yves Maurice, qui a largement œuvré à sa structuration et à son développement depuis plus de vingt ans.

À PROPOS DE FONCIÈRE LOGEMENT

Créée en 2002 en application d'une convention conclue avec l'État, gérée par les partenaires sociaux, Foncière Logement est une association à but non lucratif, membre du groupe Action Logement.

Investie de missions d'intérêt général, Foncière Logement construit et gère des logements abordables pour les salariés du secteur privé. Elle favorise la mixité sociale en investissant dans les zones tendues et les quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Elle lutte contre l'habitat indigne et insalubre.

Enfin, elle contribue au financement des retraites du secteur privé, par transfert gratuit de son patrimoine à AGIRC-ARRCO.

En savoir plus sur Foncière Logement : foncierelogement.com